

FOR-PRO O.I

138 Chemin Terre des Chênes
97410 SAINT-PIERRE
Courriel : contact@forprooi.com
Tel : 0692 21 65 99



FORMATION ÉVACUATION D'URGENCE

Cette formation a pour but de former les équipes à l'organisation des exercices d'évacuation obligatoires. Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour suivre le parcours de formation, merci de prendre contact avec l'organisme, par téléphone au 0692 21 65 99.

Durée : 4.00 heures (0.5 jour)

Profils des apprenants et accessibilité

- L'ensemble du personnel
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Prérequis

- Aucun

Délais d'accès

- Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le début de la formation.

Effectifs

- Groupe de 4 à 12 personnes maximum

Objectifs pédagogiques

- La formation à l'évacuation a pour but d'apprendre le rôle des guides files, serres files et responsable d'évacuation afin de réaliser une évacuation rapide de toutes les personnes présentes dans l'établissement et épargner les vies humaines.

Contenu de la formation

- Rappel des consignes de sécurité incendie
- Lecture du plan d'évacuation
- Rôle du responsable d'évacuation
- Rôles des guides et serres files
- Définition du point de rassemblement
- Visite de l'établissement
- Visite des équipements de lutte contre l'incendie
- Méthodologie d'organisation des exercices d'évacuation



Organisation de la formation

Équipe pédagogique

Formateur spécialisé dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Nos formateurs sont IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) et disposent d'une expérience de sapeurs-pompiers.

FOR-PRO O. I

138 Chemin Terre des Chênes
97410 SAINT-PIERRE
Courriel : contact@forprooi.com
Tel : 0692 21 65 99



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation vidéoprojetés
- Livret pédagogique distribué à l'apprenant
- La pédagogie est basée sur une interaction permanente entre les apprenants et le formateur.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence signées individuellement par les apprenants.
- Attestation individuelle de réalisation de l'action de formation.
- L'évaluation des résultats se fera à travers la mise en œuvre d'une procédure qui permettra de déterminer si l'apprenant a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.
- Formulaire d'évaluation de la formation à remplir par les apprenants à la fin de la formation.
- Le formateur dispose d'une grille d'évaluation qu'il complète lors de la formation.

Financements

- Plan de développement des compétences, OPCO, Pôle emploi, fonds propres

Prix : Nous contacter pour les tarifs de groupe.